MAIRIE DE TOMBEBOEUF

Département de Lot-et-Garonne

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de Tombebœuf, convoqué le 15 octobre 2026 s'est réuni en Mairie le 22 octobre 2026 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Alain LARMINIER, Maire.
Présents : Mmes GUÉNÉE. RAYNAL. GIBERT. BADEROT. MM. CUNY. DAROT. LARMINIER. ADAM. GROSSIA.
Absents Excusés : Mme SERRES. M.FILLON.
Absents :
Secrétaire de séance : Mme GUÉNÉE.

Après signature de la feuille de présence et lecture du dernier compte rendu, aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Projet du relais poste pour les usagers de la poste de Tombeboeuf :
Monsieur le Maire a convié Madame GUILLON, responsable Evolution du Maillage Territorial pour une présentation détaillée du projet, pour répondre à toutes les questions que nous pourrions nous poser et notamment demander à La Poste une participation financière assez conséquente pour aider Madame RUIZ à installer ce nouveau service qui devrait ouvrir le 18 janvier 2027.

Indemnités occasionnelles en faveur d'un conseil municipal :
Monsieur le Maire propose le versement d'une indemnité occasionnelle d'un montant de 500.00 € pour le travail réalisé par un conseiller municipal depuis le mois de mars jusqu'à présent concernant l'école, la cantine et les affaires sociales.
Ouï l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE l'octroi de cette indemnité.

Rythme Scolaire – Semaine 4 jours - Rentrée 2027 :
Le conseil municipal décide de faire la même demande pour la rentrée 2027 que celle faite précédemment à savoir l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours avec les horaires identiques à ceux actuellement en place.

Logement communal n°1 :
Monsieur le Maire propose de rénover le logement n°1 qui vient de se libérer pour permettre l'installation d'un cabinet infirmier sur la commune et ainsi renforcer l'attractivité du village.
Le conseil municipal donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'étudier la faisabilité de ce projet.

Accompagnement projets – CAUE/Lot et Garonne Ingénierie :
Le conseil municipal retient « Lot et Garonne Ingénieurie » pour réaliser le plan guide concernant les futurs travaux sur le mandat municipal et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

Demande de Subvention pour l'association sportive Monbahusienne :
Le conseil municipal, DECIDE qu'aucune participation ne sera versée à l'association sportive monbahusienne par soucis d'équité avec les associations de Tombeboeuf qui accueillent des adhérents hors commune sans demander de participation aux communes d'origine.

Rétrocession d'une concession perpétuelle à la Commune :
Monsieur le Maire expose au conseil municipal une demande de rétrocession concernant une concession perpétuelle dans le cimetière « Allemans ».
La concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la rétrocession de ladite concession à titre gratuit et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession.

Nouveaux statuts du SIVU Chenil Fourrière 47 :
Le Conseil Municipal prend en compte les nouveaux statuts du syndicat mixte fermé chenil fourrière 47 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH-RU :

Monsieur le Maire,
- Expose que l'OPAH-RU est un dispositif qui permet aux administrés de bénéficier d'un accompagnement au montage de leur dossier et pour la demande de subventions (Subvention ANAH, prime de la CCLT et prime de la Commune).
- Précise que pour les propriétaires occupants la prime est de 3500 € (1750 €/CCLT -1750 €/ Commune) et pour les propriétaires bailleurs la prime est calculée en pourcentage représentant 5% des travaux HT avec un plafond.
- Informe que 2 dossiers de propriétaires occupants ont été déposés pour notre commune.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Décide d'attribuer une aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH-RU pour des dossiers type « Propriétaire occupant » pour un montant de 1750 € et précise que ces aides seront versées après réalisation des travaux sur justificatif délivré par SOLIHA.

Tarif complémentaire concernant la garderie périscolaire :
Le conseil municipal, DECIDE d'appliquer le tarif de 10 € aux familles dont l'enfant ne fréquente la garderie périscolaire uniquement le matin.

Désignation Cabinet Avocats pour ester en justice - <u>délibération complémentaire pour compléter la délibération n° 2025/013 du 10.09.2025</u> :
Le conseil municipal désigne le Cabinet DE CHAUVERON VALLERY-RADOT LECOMPTE FOUQUIER, 4 rue Brunel à Paris en qualité d'avocat dans le cadre de la procédure judiciaire que la commune va intenter à l'encontre de la SMACL Assurances suite au sinistre sécheresse ayant affecté le bâtiment du presbytère et l'église qui est contiguë.

Questions diverses :

- **Corbeilles de Noël :** Le conseil municipal retient la proposition n°3 et précise que pour les couples il sera offert une seule corbeille avec un bouquet de fleur.

- **Projet de fresque sur le mur de la MAM :** Monsieur le Maire expose le projet de l'Association de Parents d'Elèves (APE) de réaliser une fresque au niveau du couloir d'accès à l'entrée de l'école sur le mur extérieur de la MAM. La Directrice de l'école sera consultée pour savoir si ce projet pouvait faire l'objet d'un travail pédagogique avec les élèves.
 Le conseil municipal donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire d'étudier la faisabilité de ce projet.

- **Appel à la solidarité des communes pour sauver l'avenir de Saumos :** Monsieur le Maire donne lecture de la lettre émanant de Monsieur Didier CHAUTARD, Maire de SAUMOS faisant appel à la solidarité pour reconstruire la forêt et permettre à ce village de continuer à vivre.
 Le conseil municipal DECIDE de verser une subvention d'un montant de 300.00€ à la commune de SAUMOS.

- **Mise en conformité de l'éclairage de sécurité de la salle de sports :** Le conseil municipal valide un devis de Technifeu d'un montant de 1 886,16€.

- **Choix pour les décorations de Noël :** Le conseil municipal valide un devis de Rexel d'un montant de 2326.34 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Secrétaire de séance,
Mélody GUÉNÉE

Le Maire,
Alain LARMINIER

MAIRIE DE TOMBEBOEUF (Lot-et-Garonne)